
**AVIS PUBLIC
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS-ES
MUNICIPAUX**

Avis public est, par la présente donnée par le soussigné, Etienne Bélisle, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Ham-Sud :

QUE le conseil municipal a adopté le 4 mai 2026 le règlement suivant :

- *Règlement 2026-02 établissant le code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux.*

QU'une copie de ce règlement a été déposée au bureau municipal où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance durant les heures de bureau.

QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Ham-Sud, le 14 mai 2026.



Etienne Bélisle
Directeur général et
Greffier-trésorier